



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 09/04/2026

CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE DUILHAC SOUS PEYREPERTUSE

Date	09/04/2026
Lieu	Salle du Conseil Municipal
Membres en exercice	11
Quorum	6
Présents	RAINERO Alex, PONT Céline, SORBA Emmanuelle, LELIEVRE Elisabeth, OLLIVE Smaël, PSAUME Emilie, DANIAU Jean-Luc, GARAU Carolina, CARAGUEL Patrick
Excusés	DAUBREGE Cyril arrivé au point n°11, PLA Sébastien
Absents	
Procurations	
Votants	9 ou 8 pour les CFU
Heure d'ouverture de la séance	20h30
Heure de clôture de la séance	22h45
Présidence	Monsieur le Maire Alex RAINERO et Madame PONT Céline pour les CFU
Secrétaire de séance	Smaël OLLIVE
Public	Oui

Point n°1 de l'ordre du jour	Désignation d'un secrétaire de séance
Débat	Il est proposé de nommer Smaël OLLIVE
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
Point n°2 de l'ordre du jour	Approbation du procès-verbal de la séance du 20 03 2026
Débat	Alex RAINERO demande s'il y a des remarques sur le procès -verbal du dernier conseil municipal. Mme Carolina GARAU demande pourquoi les commissions communales ne sont pas indiquées. Il est répondu que les commissions de travail communales par thématique n'ont pas été soumises à délibérations et peuvent évoluer au fil du mandat. Elles font partie de l'organisation interne.
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :

CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 09/04/2026

Point n°3 de l'ordre du jour	Compte financier unique (CFU) exercice 2025 du budget eau assainissement M49																																																								
Débat	<p>Alex RAINERO explique que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable public. L'Adjointe au Maire, Céline PONT est nommée présidente de séance pour ce point de l'ordre du jour. Les éléments suivants sont exposés :</p> <table border="1" data-bbox="376 600 1358 1126"> <thead> <tr> <th></th> <th>Dépenses Fonctionnement</th> <th>Recettes Fonctionnement</th> <th>Dépenses Investissement</th> <th>Recettes Investissement</th> <th>Total Dépenses</th> <th>Total Recettes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Résultats reportés 2024</td> <td>0,00</td> <td>274,54</td> <td>0,00</td> <td>121 612,39</td> <td>0,00</td> <td>121 886,93</td> </tr> <tr> <td>Opérations exercice 2025</td> <td>48 797,24</td> <td>48 197,42</td> <td>14 484,59</td> <td>31 682,00</td> <td>63 281,83</td> <td>79 879,42</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>48 797,24</td> <td>48 471,96</td> <td>14 484,59</td> <td>153 294,39</td> <td>63 281,83</td> <td>201 766,35</td> </tr> <tr> <td>Résultat de clôture 2025</td> <td>325,28</td> <td></td> <td></td> <td>138 809,80</td> <td></td> <td>138 484,52</td> </tr> <tr> <td>Restes à réaliser 2025</td> <td>0,00</td> <td>0,00</td> <td>0,00</td> <td>0,00</td> <td>0,00</td> <td>0,00</td> </tr> <tr> <td>Total cumulé</td> <td>325,28</td> <td>0,00</td> <td>0,00</td> <td>138 809,80</td> <td>0,00</td> <td>138 484,52</td> </tr> <tr> <td>Résultat définitif</td> <td>Déficit de 325,28 €</td> <td></td> <td></td> <td>Excédent de 138 809,80 €</td> <td></td> <td>Soit un excédent de 138 484,52 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le CFU est déficitaire en dépenses de fonctionnement de 325,28 € et excédentaire en recettes d'investissement de + 138 809,80 € soit un résultat définitif de + 138 484,52 €. Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote. Aucune remarque, Madame l'Adjointe au Maire fait procéder au vote.</p>		Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes	Résultats reportés 2024	0,00	274,54	0,00	121 612,39	0,00	121 886,93	Opérations exercice 2025	48 797,24	48 197,42	14 484,59	31 682,00	63 281,83	79 879,42	Total	48 797,24	48 471,96	14 484,59	153 294,39	63 281,83	201 766,35	Résultat de clôture 2025	325,28			138 809,80		138 484,52	Restes à réaliser 2025	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Total cumulé	325,28	0,00	0,00	138 809,80	0,00	138 484,52	Résultat définitif	Déficit de 325,28 €			Excédent de 138 809,80 €		Soit un excédent de 138 484,52 €
	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes																																																			
Résultats reportés 2024	0,00	274,54	0,00	121 612,39	0,00	121 886,93																																																			
Opérations exercice 2025	48 797,24	48 197,42	14 484,59	31 682,00	63 281,83	79 879,42																																																			
Total	48 797,24	48 471,96	14 484,59	153 294,39	63 281,83	201 766,35																																																			
Résultat de clôture 2025	325,28			138 809,80		138 484,52																																																			
Restes à réaliser 2025	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00																																																			
Total cumulé	325,28	0,00	0,00	138 809,80	0,00	138 484,52																																																			
Résultat définitif	Déficit de 325,28 €			Excédent de 138 809,80 €		Soit un excédent de 138 484,52 €																																																			
Vote	<p>Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :</p>																																																								
Point n°4 de l'ordre du jour	Affectation du résultat																																																								
Débat	<p>Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique (CFU) du budget de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2025, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, Constatant que le CFU fait apparaître un déficit résiduel de 325,28 € Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme indiqué dans le tableau ci-dessous :</p>																																																								

CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 09/04/2026

	<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: left;">Pour Mémoire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)</td> <td style="text-align: right;">0,00</td> </tr> <tr> <td>Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)</td> <td style="text-align: right;">274,54</td> </tr> <tr> <td>Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)</td> <td style="text-align: right;">0,00</td> </tr> <tr> <td>RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : DEFICIT</td> <td style="text-align: right;">599,82</td> </tr> <tr> <td>Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025</td> <td style="text-align: right;">-325,28</td> </tr> <tr> <td>A. EXCEDENT AU 31/12/2025</td> <td style="text-align: right;">0,00</td> </tr> <tr> <td>Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)</td> <td style="text-align: right;">0,00</td> </tr> <tr> <td>Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068</td> <td style="text-align: right;">0,00</td> </tr> <tr> <td>Solde disponible affecté comme suit :</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">affectation complémentaire en réserves (compte 1068)</td> <td style="text-align: right;">0,00</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)</td> <td style="text-align: right;">0,00</td> </tr> <tr> <td>B. DEFICIT AU 31/12/2025</td> <td style="text-align: right;">325,28</td> </tr> <tr> <td>Déficit résiduel à reporter - dépense 002</td> <td style="text-align: right;">325,28</td> </tr> </tbody> </table>	Pour Mémoire		Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00	Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	274,54	Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00	RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : DEFICIT	599,82	Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	-325,28	A. EXCEDENT AU 31/12/2025	0,00	Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00	Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00	Solde disponible affecté comme suit :		affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00	affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00	B. DEFICIT AU 31/12/2025	325,28	Déficit résiduel à reporter - dépense 002	325,28
Pour Mémoire																													
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00																												
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	274,54																												
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00																												
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : DEFICIT	599,82																												
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	-325,28																												
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	0,00																												
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00																												
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00																												
Solde disponible affecté comme suit :																													
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00																												
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00																												
B. DEFICIT AU 31/12/2025	325,28																												
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	325,28																												
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :																												
Point n°5 de l'ordre du jour	Compte financier unique (CFU) exercice 2025 du budget principal M57																												
Débat	Alex RAINERO explique que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable public. L'Adjointe au Maire, Céline PONT est nommée président de séance pour ce point de l'ordre du jour. Les éléments suivants sont exposés :																												

CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 09/04/2026

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés 2024	0,00	65 673,21	0,00	74 592,44	0,00	140 265,65
Opérations exercice 2025	708 770,72	717 366,59	655 702,36	452 146,68	1 364 473,08	1 169 513,27
Total	708 770,72	783 039,80	655 702,36	526 739,12	1 364 473,08	1 309 778,92
Résultat de clôture 2025		74 269,08	128 963,24		54 694,16	
Restes à réaliser 2025	0,00	0,00	70 393,91	209 718,67	70 393,91	209 718,67
Total cumulé	0,00	74 269,08	199 357,15	209 718,67	125 088,07	209 718,67
Résultat définitif 2025		Excédent de 74 269,08 €		Excédent de 10 361,52 €		Excédent total de 84 630,60

Le CFU est excédentaire en recettes de fonctionnement de + 74 269,08 € et en recettes d'investissement il est excédentaire de +10 361,52 € soit un résultat définitif de + 84 630,60 €.

Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote.
Aucune remarque, Madame l'Adjointe au Maire fait procéder au vote.

Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
Point n°6 de l'ordre du jour	Affectation du résultat
Débat	Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique (CFU) du budget principal de l'exercice 2025, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, Constatant que le CFU fait apparaître un excédent de 74 269,08 € Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 09/04/2026

	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>Pour Mémoire</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)</td> <td style="text-align: right;">0,00</td> </tr> <tr> <td>Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)</td> <td style="text-align: right;">65 673,21</td> </tr> <tr> <td>Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)</td> <td style="text-align: right;">131 611,38</td> </tr> <tr> <td>RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT</td> <td style="text-align: right;">8 595,87</td> </tr> <tr> <td>Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025</td> <td style="text-align: right;">74 269,08</td> </tr> <tr> <td>A. EXCEDENT AU 31/12/2025</td> <td style="text-align: right;">74 269,08</td> </tr> <tr> <td>Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)</td> <td style="text-align: right;">0,00</td> </tr> <tr> <td>Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068</td> <td style="text-align: right;">0,00</td> </tr> <tr> <td>Solde disponible affecté comme suit :</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">affectation complémentaire en réserves (compte 1068)</td> <td style="text-align: right;">0,00</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)</td> <td style="text-align: right;">74 269,08</td> </tr> <tr> <td>B. DEFICIT AU 31/12/2025</td> <td style="text-align: right;">0,00</td> </tr> <tr> <td>Déficit résiduel à reporter - dépense 002</td> <td style="text-align: right;">0,00</td> </tr> </table>	Pour Mémoire		Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00	Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	65 673,21	Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	131 611,38	RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	8 595,87	Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	74 269,08	A. EXCEDENT AU 31/12/2025	74 269,08	Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00	Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00	Solde disponible affecté comme suit :		affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00	affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	74 269,08	B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00	Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00
Pour Mémoire																													
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00																												
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	65 673,21																												
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	131 611,38																												
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	8 595,87																												
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	74 269,08																												
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	74 269,08																												
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00																												
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00																												
Solde disponible affecté comme suit :																													
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00																												
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	74 269,08																												
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00																												
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00																												
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :																												
Point n°7 de l'ordre du jour	Vote des taux des impôts directs locaux pour 2026																												
Débat	<p>Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.</p> <p>Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.</p> <p>Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 53,03 % Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 66,69 % Taxe d'Habitation : 12,44 %</p>																												
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :																												
Point n°8 de l'ordre du jour	Vote du budget primitif (BP) M49 exercice 2026																												
Débat	<p>Monsieur le Maire présente le rapport général de présentation du BP de l'exercice 2026 pour le budget de l'eau et l'assainissement.</p> <p>Globalement le budget eau assainissement s'équilibre en fonctionnement grâce à la subvention versée par le budget principal au chapitre 74 de 17 842 €. Car les produits des services (factures et abonnements ne le permettent pas. Les Dépenses en</p>																												

CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 09/04/2026

fonctionnement sont stables sauf qu'il faut cette année prévoir un pompage des boues à hauteur de 4200 €, le remboursement du cout du personnel + utilisation du matériel à la M57 à hauteur de 12 000 €. La participation versée à Réseau11 s'élève à 9200 €.

En Investissement il faut noter que les travaux de suppression des eaux claires parasites sont inscrits au budget à hauteur de 61 536 € car nous avons obtenu 80% de subventions. Par ailleurs, il y a 132 305,80 € qui sont inscrits en dépenses d'investissement mais juste pour pouvoir équilibrer le budget il n'y a pas d'opération prévue sur ce montant.

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

BUDGET		EAU ET ASSAINISSEMENT COMMUNE DE		DUILHAC SOUS PEYREPERTUSE		2026	
				FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES				RECETTES	
014	atténuations	5 045,00 €		70	produits services	34 978,00 €	
011	charges générales	13 863,00 €		73	impôts et taxes	0,00 €	
012	charges de personnel	5 520,00 €		74	dotations participation	17 842,00 €	
65	autres charges de gestion cour	9 200,00 €		75	Autres produits	3 346,54 €	
66	charges financières	31,26 €		76	produits financiers	0,00 €	
673		1 040,00 €		773	transferts de charges	1 000,00 €	
				013	transferts de charges	0,00 €	
042	dotations amortissements	31 982,00 €		042	amortissements subventions	10 943,00 €	
68	Dépréciations/provisions	341,00 €		78	Reprises dépréciations/provisions	0,00 €	
023	virement à la sect invest	0,00 €					
002	déficit reporté	325,28 €		002	excédent reporté	0,00 €	
	TOTAL DEP FONCT :	68 197,54 €			TOTAL REC FONCT :	69 107,54 €	
				INVESTISSEMENT			
		DEPENSES				RECETTES	
001	déficit reporté	0,00 €		001	excédent reporté	138 809,80 €	
10	emprunt remb on capital	2 731,00 €		021	virement de la section de fonct	0,00 €	
21		4 000,00 €					
		0,00 €		13	subvention	41 024,00 €	
10	Pour équilibrer	132 305,80 €		10220	TAM	0,00 €	
10	Travaux suppression eaux claires parasites	61 536,00 €		10222	FCTVA	0,00 €	
RAR	Restes à réaliser N-1	0,00 €		RAR	Restes à réaliser N-1	0,00 €	
				024	cessions	0,00 €	
041	Opération ordre dans section	0,00 €		1088	affectation resultat	0,00 €	
040	amortissements subventions	10 943,00 €		041	Opération d ordre dans section	0,00 €	
	TOTAL DEP INVEST :	211 515,80 €		040	dotations amortissements	31 682,00 €	
					TOTAL REC INVEST :	211 515,80 €	

Vote
 Pour : à l'unanimité
 Contre :
 Abstention :

Point n°9
 de l'ordre
 du jour
 Vote du budget primitif (BP) M57 exercice 2026

Débat

Monsieur le Maire présente le rapport général de présentation du BP de l'exercice 2026 pour le budget principal.

Il en ressort que le budget de fonctionnement 2026 est raisonnable avec des charges générales maîtrisées malgré les augmentations dues à l'inflation et à la hausse du carburant. Des charges de personnel stables malgré les avancements d'ancienneté. Les contributions SIVOM/SIVOS sont en augmentation.

Les subventions aux associations sont maintenues à la hauteur de celles versées en 2025. Nouvelle subvention prévue à l'association Au cœur de notre sensibilité et au Judo Club de Maury.

En recettes nous nous sommes basés sur les résultats de 2025 au Château et au Parking Ribaute.

Nous avons une baisse de dotations de l'ordre de 8,5%.

Nous avons prévu une augmentation des loyers perçus du fait de la location prochaine de l'appartement au-dessus de l'épicerie.

En investissement, en dépenses l'essentiel correspond au remboursement du capital de

CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 09/04/2026

l'emprunt, des restes à réaliser de 2025 (alimentation barrières parking ribaute délocalisé proche RD14, études tx château + barrage.)

Une enveloppe de 14 000 € a été prévue pour le logement à rénover au-dessus de l'épicerie et quelques crédits pour les éventuels achats de divers matériels / panneaux nécessaires dans le courant de l'année.

En recettes d'investissement, nous avons déjà encaissé un remboursement de FCTVA de 2024 à hauteur de 85 401, 60 €, nous prévoyons la possibilité de vendre un terrain au lotissement à hauteur de 44 000 € et nous avons en restes à réaliser de 2025 des subventions pour la tranche ferme du moulin de Ribaute, pour l'étude du château et pour l'étude du barrage. Donc pas de nouvelle opération prévue à ce stade de l'année. Un virement de la section de fonctionnement est nécessaire pour équilibrer la section d'investissement à hauteur de 58 979,48 €

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

BUDGET COMMUNE DE		DUILHAC SOUS PEYREPERTUSE		2026	
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
014	atténuations	13 699,00 €	70	produits services	482 580,00 €
011	charges générales	154 113,00 €	73	impôts et taxes	101 836,56 €
012	charges de personnel	399 469,38 €	74	dotations participation	111 096,45 €
65	autres charges de gestion cour	129 757,45 €	75	Autres produits	21 420,00 €
66	charges financières	37 884,44 €	76	produits financiers	100,00 €
673		5 573,74 €	773		1 000,00 €
042	dotations amortissements	2 820,60 €	013	transferts de charges	10 100,00 €
68	Dépréciations/provisions	105,00 €	042	amortissements subventions	0,00 €
023	virement à la sect invest	58 979,48 €	78	Reprises dépréciations/provisions	0,00 €
002	déficit reporté	0,00 €	002	excédent reporté	74 269,98 €
TOTAL DEP FONCT :		802 402,89 €	TOTAL REC FONCT :		802 402,89 €
		0,00			
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
001	déficit reporté	128 963,24 €	001	excédent reporté	
16	emprunt remb en capital	174 653,00 €	021	virement de la section de fonct	58 979,48 €
165	caution à restituer ribaute	996,00 €	165	CAUTION LOCATAIRES	
	chap 20+204+21+23	25 914,20 €	164		
RAR	VOIR DETAIL	70 393,91 €	13	subvention	
041	Opération ordre dans section	0,00 €	10226	TAM	
040	amortissements subventions	0,00 €	10222	FCTVA	85 401,60 €
TOTAL DEP INVEST :		400 926,35 €	RAR	VOIR DETAIL	209 718,67 €
			024	cessions	44 000,00 €
			1068	affectation résultat	0,00 €
			041	Opération d ordre dans section	
			040	dotations amortissements	2 820,60 €
			TOTAL REC INVEST :		400 926,35 €

Vote
 Pour : à l'unanimité
 Contre :
 Abstention :

Point n°10 de l'ordre du jour
 Don de parcelles à la commune par Mme Maillol Odette née Jallabert

Débat
 Monsieur le Maire expose que Mme Maillol Odette née Jallabert propose de donner 4 parcelles à la commune en contrepartie de la prise en charge des frais d'acte notarié. Il s'agit des parcelles suivantes : AB 123 La Crouxette, AB 184 Les Safranières, B 93 Vento farinos et B 280 Pech Calvel pour une superficie totale de 3969 m². Monsieur le Maire indique qu'il est d'usage que la commune accepte les dons de parcelles ce qui permet de

CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 09/04/2026

	constituer une réserve foncière pour des personnes désireuses de faire un potager par exemple.
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
Point n°11 de l'ordre du jour	Fixation des tarifs des visites commentées et théâtralisées au château de Peyrepertuse
Débat	<p>Monsieur le maire indique que la commune développe une politique culturelle de mise en valeur du patrimoine communal historique et naturel par l'intermédiaire de ses agents de médiation et par la programmation d'intervenants qualifiés lors de visites thématiques du château de Peyrepertuse.</p> <p>Il propose une augmentation du tarif des visites qui sont actuellement de :</p> <p>12 €/ adulte entrée incluse 6 €/ enfant entrée incluse</p> <p>Pour arriver à :</p> <p>15 €/adulte pour la visite commentée entrée incluse (agent du site qui fait la visite commentée) 20€/adulte pour la visite théâtralisée entrée incluse (Prestataire rémunéré par la mairie à hauteur de 140 € forfait + 142 € de cotisations GUSO) Pas de modification pour le tarif enfant.</p>
Vote	Pour : à l'unanimité dont DAUBREGÉ Cyril qui est arrivé au point n°11. Contre : Abstention :
Point n°12 ajourné	Demande de Mme Dumon stationnement camping-car et scolarisation enfants
Débat	Ce point est reporté à la prochaine séance le temps que Mme Emilie PSAUME puisse contacter cette famille pour obtenir plus d'informations.
Vote	Report
Questions diverses	<ul style="list-style-type: none"> • Emilie PSAUME se propose d'aller à la réunion publique organisée par l'association C.L'A.Frelons à Rouffiac des Corbières le samedi 18/04/2026 sur le thème de la lutte collective contre le frelon asiatique à l'échelle des 4 communes. • L'OTI Corbières Salanque demande la désignation d'un représentant socioprofessionnel issu du monde du tourisme qui pourra être choisi pour siéger au sein du CODIR : Alexine IBOT est désignée en tant qu'hébergeur sur la commune. • Courrier reçu du Collectif Duilhac, lecture du courrier.

La séance est levée à 22h45

Le Maire, Alex RAINERO



Le secrétaire de séance, Smaël OLLIVE

